Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260211-DE26_12-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 11/02/2026

Date de la convocation : 5 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 11 février 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de L. BESSERVE, Maire.

PRÉSENTS (30) : L. BESSERVE, Maire, F. BROCHAIN, S. ROUANET, T. FAUCHOUX, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, B. ROHON, A. LANDAIS, F. MIGNON, L. FAROUJ, adjoints,
V. AIT TALEB, J.-B ALBANESE, A. AMAR, S. HILLION, S. LABOUX MORIN, G. LE BRIS, M. LE GENTIL, J.-Y. LOURY, S. MACÉ, M. PABOEUF, L. STEPHAN, L. ALLIAUME, N. JAOUEN, N. LUCAS, E. SAUVAGET, B. TANCRAY, T. ANNEIX, A. BIDAULT, P. CORNICHET, S. LAPIE, R. PIEL, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (3) : Q. JAGOREL, T. PHAM, M. TOMASI.

PROCURATIONS DE VOTE (2) : T. PHAM à S. LABOUX MORIN, M. TOMASI à N. LUCAS.

G. LE BRIS a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-12	ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	**T.FAUCHOUX**

Annexe 7 – Tableau des subventions 2026

Depuis plusieurs mandatures, la Ville de Betton a fait de son soutien aux associations l'une de ses priorités. Elle y consacre près de 10% de son budget.

Elle reconnait ainsi l'importance de la Vie associative dans la ville et le rôle fondamental que les associations jouent au quotidien. Elles sont au cœur de la dynamique de vie. Elles favorisent la cohésion sociale et le vivre ensemble. Elles sont vectrices de citoyenneté, de participation, d'engagement et d'épanouissement. Elles sont des acteurs d'apprentissage, d'éducation et de prévention. Elles favorisent l'animation, l'attractivité et le rayonnement de la ville.

Consciente de la richesse de ce tissu associatif local, la Ville de Betton mène une politique associative volontariste de soutien et de facilitation au fonctionnement des associations Bettonnaises. Cela se traduit par des rencontres individuelles et collectives, formelles et informelles, une newsletter, des participations aux Conseils d'Administration, aux Assemblées Générales, à des soirées et à des évènements des associations.

L'attribution des subventions votée ce soir constitue l'un des soutiens de la Ville aux associations à côté de la mise à disposition d'équipements et de matériels, d'interventions techniques et logistiques, d'entretien des locaux. Quel qu'en soit le montant, une subvention est toujours une marque de reconnaissance et d'encouragement pour l'association qui la reçoit. A l'heure où certaines d'entre elles cherchent à trouver de nouvelles et nouveaux bénévoles pour compléter ou remplacer les équipes en place, ce soutien de la Ville est d'autant plus important que la population bettonnaise s'accroît et que les demandes d'adhésion et d'activités augmentent. Si nous voulons que les associations continuent à fonctionner dans leur richesse et leur diversité, il nous faut continuer à les soutenir.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260211-DE26_12-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 11/02/2026

Les dossiers de demandes de subvention présentés ce soir ont fait l'objet d'une étude approfondie par les Adjoints, les Conseillers délégués et le service Pôle Vie de la Cité. Ce travail a été parfois complété par des rencontres spécifiques avec des associations, avant une présentation et des échanges en commission municipale.

Le cadre formalisé en 2022 permet de distinguer les subventions liées au fonctionnement des associations, des subventions spécifiques apportées au soutien d'actions ou d'évènements ponctuels.

Conformément à la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local, ayant modifié l'article L. 1111-6 du CGCT, les élus représentant la collectivité dans l'organe délibérant d'une association concernée par l'attribution d'une subvention ont été autorisés à participer au vote, dès lors qu'ils ne perçoivent pas de rémunération ou d'avantages particuliers au titre de cette représentation.

Par ailleurs, il est demandé aux élus ayant à titre personnel une implication directe ou indirecte dans la gouvernance d'associations de ne pas prendre part au débat préalable et au vote pour l'attribution de subventions aux associations concernées. Ces impossibilités ont été rappelées avant chaque vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions telles que présentées et annexées à la présente délibération.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

A BETTON, LE 11 FÉVRIER 2026

Le Secrétaire de séance,

Gireg LE BRIS

La Maire,

Laurence BESSERVE

Laurence BESSERVE
Signature numérique de Laurence BESSERVE
Date : 2026.02.17 17:43:24 +01'00'

Document transmis à la Préfecture le : 17/02/2026

Publié sur le site de la Ville le : 17/02/2026

Par le service du Secrétariat Général de la Ville de BETTON